

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023

Présent.e.x.s : Paulin Robert ; Nora Cupelin ; Nicolas Rault ; Leonhard Unterlechner ;
Antonio Latella ; Beltan Michel
Excusé.e.x.s : Enora Stein ; Gerd Rothenberg
PV : Paulin Robert

18h15 AEG

*Voyage d'études : Roma Stalker
Cyril et Yann*

L'AEG souhaite organiser un voyage d'étude à Rome du 17 au 22 mars 2024. Cette excursion a pour but de permettre aux étudiant.e.x.s de la communauté étudiante de l'UNIGE d'approfondir leurs connaissances en matière de recherche en sciences sociales en leur donnant l'opportunité de mettre sur pied un projet de recherche préalablement construit et dont la récolte de données se fera à Rome.

La demande comprend la participation aux frais de logement (CHF 6'000.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 6'000.-.

Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur demandée.

La Commission remercie la prise en compte des critiques et demandes de clarification des années précédentes concernant l'octroi de crédits en lien avec le voyage. Elle déplore toutefois le montant important demandé aux élèves pour la participation au voyage.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h30 GCC & SDSA***Conference : China on the World Stage***

Absents

~~Les associations GCC et SDSA souhaitent organiser une conférence dans le but d'exposer l'évolution de la diplomatie chinoise, en remontant à ses racines historiques jusqu'à la pensée contemporaine. Les aspects historiques seront discutés par un historien et professeur de l'UNIGE spécialisé en philosophie ancienne chinoise. Pour juxtaposer les perspectives anciennes et modernes sur la diplomatie chinoise, les associations souhaitent également inviter un représentant de la Mission Permanente chinoise à Genève, ainsi qu'un diplomate suisse en Chine.~~

~~La demande comprend la participation aux frais de cadeaux aux intervenant.e.x.s (CHF 98.85.-), qu'aux frais de communication (CHF 40.-), ainsi qu'aux frais de réservation de salle (CHF 1005.-).~~

La demande de subvention s'élève à CHF 1'143.85.-.

Décision : La demande de subvention est refusée.

La commission rend les associations attentives au fait qu'il est nécessaire d'être présent aux séances pour se voir accepter la subvention.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant**

18h45 AEP***Subvention pour les séminaires de Noël****Stefano et Julie*

L'AEP souhaite demander une subvention pour l'organisation de séminaires de Noël. Le but de cet évènement est de réunir les étudiant.e.x.s en physique autour d'une série de séminaires sur les différentes recherches menées par les intervenant.e.x.s dans leur domaine, usant de Noël comme occasion pour se réunir.

La demande comprend la participation aux frais d'accueil des intervenant.e.x.s (CHF 480.-), aux frais de location de salle (CHF 529.70.-) et aux frais d'apéritifs (CHF 200.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 1209.70.-.

Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur de 930.-.

La commission rappelle que les demandes doivent être centrés sur le contenu académique de l'évènement et invite à réfléchir au choix des intervenants et la pertinence des contenus

et du choix des espaces. En effet, la Commission entre rarement en matière pour le financement de salles en dehors de l'Université. Les associations doivent dûment justifier la demande de location d'une salle externe à l'UNIGE

La commission rappelle aussi la nécessité d'être présent et à l'heure aux séances.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h00 AEP

IAPS

Stefano et Julie

L'AEP souhaite demander une subvention pour couvrir les frais de la cotisation de l'association à la faitière internationale afin permettre aux étudiant.e.x.s en physique de l'université de Genève d'être intégrés dans le réseau international des étudiant.e.x.s en physique. Cette affiliation à IAPS permettra aux étudiant.e.x.s de participer à des débats, discussions de groupes, publications, symposiums et conférences.

La demande comprend la participation aux frais de cotisation (CHF 85.67.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 85.67.-

Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur demandée, soit CHF 86.- arrondis au franc supérieur.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h15 AEHG

Visites culturelles semestre de printemps 2024

Tessa et Marie

L'AEHG souhaite continuer son nouveau projet événementiel pour les étudiant.e.x.s de l'Université de Genève : les Visites Culturelles. Dans le but de mettre en avant de façon équitable les cinq chaires qui constituent le département, l'AEHG propose d'organiser cinq visites culturelles en Suisse sous la supervision d'un membre du corps intermédiaire ou professoral de la chaire concernée. L'objectif de ces sorties est de donner de la visibilité à toutes les chaires du département en permettant aux étudiant.e.x.s qui ne les ont pas choisies dans le cadre de leurs études de les découvrir autrement, de rapprocher les étudiant.e.x.s et les professeur.e.x.s dans un cadre extérieur à l'université, pédagogique et formateur, et finalement d'offrir aux étudiant.e.x.s des visites culturelles gratuites mettant en avant l'histoire de la Suisse

à travers différentes époques, différents sujets et différents angles d'apprentissages.

La demande comprend la participation aux frais pour les visites à Gruyère (CHF 810.-), à Berne (CHF 960.-) et à Coppet (CHF 456.-).

La demande de subvention s'élève de CHF 1306.- à CHF 2'226.-, suivant les modalités que la CGTF acceptera de financer.

Décision : La demande de subvention est accordée à hauteur de 2'226.-.

La Commission remercie l'AEHG pour la prise en compte des critiques et demandes formulées lors des séances précédentes.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité **un mois** après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h30 ELSA

*Visite au Tribunal Fédéral
Paul et Alexandra*

~~Le 15 novembre, l'association a déjà eu l'opportunité d'assister à une audience au TF. Étant donné que le nombre de participants est limité à 15 personnes, l'association souhaite y retourner et offrir la possibilité d'assister à une audience au Tribunal Fédéral à d'autres étudiant.e.x.s. L'audience du 21 décembre porte sur l'assistance au suicide, sujet qui intéresse beaucoup les étudiant.e.x.s en droit.~~

~~La demande comprend la participation aux frais de transports (CHF 225.-).~~

~~La demande de subvention s'élève à CHF 225.-.~~

Décision : L'audience ayant été annulée, l'association retire sa demande de subvention.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité **un mois** après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h45 AMEUG

*Big Event & l'Escalade
Nurevsan Kaygisiz*

L'AMEUG souhaite organiser un événement dans le but de rassembler les membres de l'AMEUG autour d'une collation afin de partager un moment convivial et chaleureux avant la période des examens. L'événement sera animé d'activités du type discussions, partage de science (mini-conférence) ou de quizz sur le thème de l'escalade afin de promouvoir le

partage de connaissances et d'expériences entre membres. L'association souhaite donner aux membre de l'association l'occasion de se décontracter en se retrouvant dans un environnement serein et convivial durant la période de stress qu'est la fin de semestre.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 200.-.

Décision : La demande de subvention est refusée.

La Commission ne finance pas les événements qui peuvent être considérés comme faisant partie du fonctionnement normal d'une association, à l'exception des apéritifs de fin d'assemblée générale.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h00 COMU

*Barettes et Cigarettes
Victor, Julie et Noémie*

La COMU souhaite demander une subvention pour l'organisation de son spectacle annuel. L'histoire se déroule dans une petite ville très traditionnelle dans laquelle a lieu chaque année un concours de chant. Cette année, deux groupes sont en finale et doivent chanter un morceau ensemble. Mais ces deux groupes ne s'entendent pas du tout. Le premier, un girlband bien parfait. Le second, des rockeurs à la terrible réputation. Mais les deux groupes ont un point en commun inattendu : l'énorme pression de leurs parents. Ils décident alors de lutter ensemble, mais cette alliance naissante n'est pas de l'avis de tout le monde. Face à ces haters, ces rumeurs et leurs problèmes familiaux, comment ces rivaux vont-ils réussir à se lier d'amitié pour battre les préjugés, et se faire voir et entendre pour ce qu'ils sont vraiment ?

La demande comprend la participation aux frais de location de salle (CHF 6'962.-).

La demande de subvention comprend la location de salle qui s'élève à CHF 6'962.-.

Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur demandée.

La commission demande pour l'année prochaine un décompte de de la somme récoltée grâce au chapeau afin de calculer la part des recettes qui serait reversée à la CGTF et de bien préciser dans leur dossier à quelles fins sont utilisés les subventions CGTF.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h15 Club de Débat

La joute oratoire : Un gouvernement mondial est-il plus pertinent que l'ONU ?

Iba et Thomas

Le Club de Débat souhaite demander une subvention pour l'organisation d'une joute oratoire. La joute oratoire est un concours d'art oratoire du Club Genevois de Débat en collaboration avec une association étudiante de l'Université de Genève, chaque année différente. L'évènement se déroulera le 14 décembre 2023 à 18h15 en salle U300 (Uni Dufour) et s'organisera avec l'association GIMUN autour d'une thématique de diplomatie internationale : « Un gouvernement mondial est-il plus pertinent que l'ONU ? »

La demande comprend la participation aux frais (CHF 1'465.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'465.-.

Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur de 1'177.-.

La Commission rappelle qu'elle ne subventionne pas les publicités informatiques, ainsi que les prix pour un concours et qu'il est nécessaire d'aligner son budget avec son devis. La Commission interpelle le Club de Débat sur le choix d'offrir des cadeaux plus coûteux aux juré.e.x.s qu'aux participant.e.x.s et la hiérarchie que ce choix implique.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h30 Ekphrasis

Cartes de vœux

Uyen Tu et Tom

L'association Ekphrasis souhaite demander une subvention pour le financement de cartes de vœux. Les cartes de vœux ou les cartes de Noël sont un moyen pour l'association de promouvoir l'Histoire de l'art de manière ludique car les étudiant.e.x.s peuvent acheter des cartes faites par les autres étudiant.e.x.s. Le but est de reprendre des tableaux connus et de les refaire de manière détournée ou en ajoutant sa touche personnelle. Si la CGTF accepte de subventionner les cartes, celles-ci seront distribuées gratuitement.

La demande comprend la participation aux frais (CHF 50.62.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 50.62.-.

Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur de 102.-.

La commission a proposé de doubler le budget d'impression pour permettre à Ekphrasis de produire plus de cartes de vœux.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h45 CUAE

*Projection de « Sur les toits »
Léo et Grégoire*

La CUAE souhaite demander une subvention pour l'organisation d'une projection dans le but sensibiliser et de visibiliser des luttes des personnes discriminées. Cet événement s'inscrit dans une volonté de rendre accessibles certains médias illustrant des situations discriminatoires aux étudiant.e.s. Mettre en lumière les conditions rudes de vie dans les établissements pénitenciers permet aussi de faire un lien avec l'actualité suisse. En effet, entre la restructuration du plan pénitentiaire genevois, la surpopulation de Champ-Dollon et le récent suicide d'un détenu à la Favra, l'association souhaite thématiser et dénoncer système pénitentiaire suisse et ses conditions de détentions.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (200.-) et de droits de diffusion (300.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 500.-.

Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

21h00 Divers

- Demande de subventions pour des apéritifs :
 - o AG de printemps de l'AEP – Validé
 - o Séminaires de printemps de l'AEP – La commission propose de revenir au printemps avec un descriptif de projet et un budget plus détaillés
- Discussion sur les événements à but lucratif : tout excédent est reversé à la CGTF jusqu'au montant subventionné. Il est possible toutefois d'entrer en matière si l'argent est reversé dans un objectif caritatif. Proposition de rajouter dans l'article 17 la notion de gratuité.
- Discussion autour de la différence entre prix, cadeaux et certificats de participations : On ne finance pas les prix.

- Pour les cadeaux est ce que c'est limité aux externes ? Non, les cadeaux sont financés dans le cadre d'un évènement, mais pas aux membres de l'association concernés par la subvention.

La séance se termine à 21h45

PV fait à Genève le 11 décembre 2023 par Paulin Robert.